



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68 Tél. 032 889 69 72
Case postale 556 Fax 032 889 69 73
CH-2002 Neuchâtel ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse

Enjeux de la rentrée scolaire et passage de flambeau à la CIIP

La présidente sortante de la CIIP, la Ministre jurassienne Elisabeth BAUME-SCHNEIDER et son successeur, le Conseiller d'Etat genevois Charles BEER, ont présenté ce matin les priorités politiques du programme d'activité et les faits marquants de la coordination scolaire en Suisse romande. Deux étapes symboliques, l'usage généralisé du plan d'études romand (PER) et l'introduction de l'anglais en 7^e année, caractériseront la prochaine rentrée scolaire.

Succession à la présidence de la CIIP

Arrivée au terme de son mandat de quatre ans à la tête de la CIIP, la Ministre jurassienne Elisabeth Baume-Schneider cède sa place dès le premier juillet au Conseiller d'Etat et Président du gouvernement genevois Charles Beer. Le Conseiller d'Etat bernois Bernhard Pulver a été élu à la vice-présidence. Les priorités politiques du programme d'activité 2013 – 2015 et quelques points forts de la rentrée ont été présentés et commentés lors d'une conférence de presse à Neuchâtel.

Généralisation du PER

Après avoir démarré en 2011, l'usage du Plan d'études romand (PER) s'étendra en effet à la rentrée 2013 aux dernières années encore manquantes (4^e, 7^e, 8^e et 11^e dans la plupart des cantons, seul le canton de Fribourg a planifié son introduction en 8^e année pour 2014). L'un des éléments phare de la Convention scolaire romande (CSR) est concrètement mis en œuvre par les enseignants dans les classes, au moment où, du côté alémanique, le projet de *Lehrplan 21* est soumis à une large consultation publique.

La priorité de la collaboration intercantonale porte actuellement sur l'acquisition, l'adaptation ou la création de moyens d'enseignement communs permettant de travailler en classe en respectant les objectifs d'acquisition des connaissances et des compétences et les progressions définies dans le PER. Dans quelques années, le cadre pédagogique sera complété par des épreuves de référence communes.

L'anglais au degré primaire

Un vent anglophone soufflera en outre dès le mois d'août: les élèves débiteront l'apprentissage de l'anglais en 7^e année primaire (et non plus en 9^e secondaire) dans les cantons de Berne, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et du Valais. Genève suivra à la rentrée 2014 (en même temps que le retour du mercredi matin d'école), Vaud en 2015. Ce renforcement au degré primaire découle de la *stratégie d'enseignement des langues à l'école obligatoire* décidée en 2004 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), inscrite ensuite en 2007 dans le concordat HarmoS et dans la CSR. Plusieurs centaines d'enseignants généralistes ont été formés (ou le sont encore) sur une base volontaire. Ils enseigneront cette langue en règle générale à raison de deux périodes hebdomadaires, les dispositions concrètes étant décidées à l'échelle cantonale.

Les classes de 7^e année (puis de 8^e) utiliseront le moyen d'enseignement *More!* édité par *Cambridge University Press* et adapté au contexte romand au cours d'une phase pilote de deux ans. La collection *English in Mind* suivra pour les classes du troisième cycle (années 9 à 11), la phase pilote débutant cet automne dans une bonne trentaine de classes.

Enseignants en suffisance

Contrairement à plusieurs cantons alémaniques qui font face année après année à une réelle pénurie d'enseignants, la situation est moins préoccupante de ce côté-ci de la Sarine, bien que traditionnellement toujours difficile pour certaines disciplines d'enseignement au degré secondaire.

Les institutions de formation d'enseignants notent cependant un intérêt croissant pour la profession et une augmentation notable du nombre de diplômés.

Des inquiétudes portent toutefois sur un manque possible de remplaçants en cours d'année scolaire. Ceci est surtout le cas dans les cantons confrontés à des ouvertures de postes dues à des modifications de structures ou d'horaires, éventuellement combinées à un nombre exceptionnellement élevé de départs en retraite (anticipée) que l'on observe dans les cantons de GE, FR, JU et NE. Diverses mesures sont déjà prises ou envisagées pour ne laisser aucune classe sans titulaire qualifié.

Neuchâtel, le 21 juin 2013.

Contact: Olivier Maradan, secrétaire général de la CIIP, tél: 032 - 889 86 30 / olivier.maradan@ne.ch

Liens directs sur www.ciip.ch :

- [Convention scolaire romande](#)
- [Programme d'activité 2013-2015](#)
- [Plateforme électronique du PER](#)